

Technicien d'équipement d'aide à la personne

RNCP32004 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	TP — Titre professionnel
Code(s) NSF	255r
Formacode(s)	43479
Code(s) ROME	I1305, N4105, J1303
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/01/2024

Certificateur(s)

MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L' INSERTION · SIRET : 11000007200014

Partenaires habilités

17 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 14 à former et organiser l'évaluation et 3 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
AFPA ENTREPRISES	82409268800012	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800137	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800244	Former
AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES	82422814200223	Former et organiser l'évaluation
AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES	82422814200702	Former et organiser l'évaluation
AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES	82422814201007	Former et organiser l'évaluation
AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES	82422814201387	Former et organiser l'évaluation
AKALI	79524650300044	Former et organiser l'évaluation
ASSOCIATION FAMILIALE DU LYCEE TECHNIQUE PRIVE LE PUYS DE L'AUNE	77630753000027	Former et organiser l'évaluation
CENTRE REEDUCATION INVALIDES CIVILS	77694494400011	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 17 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp32004-technicien-d-equipement-d-aide-a-la-personne/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

L'emploi de technicien d'équipement d'aide à la personne est centré sur le service aux bénéficiaires pour leur permettre l'usage de leurs équipements en toute autonomie et sans dysfonctionnement.

Il est amené à mettre en service des équipements de maintien à domicile et d'aide à la mobilité et à en réaliser la maintenance.

A domicile, il assure l'installation, la formation, le suivi et la maintenance des équipements ; à l'entreprise, il réalise l'adaptation et la maintenance des fauteuils roulants électriques, la maintenance des équipements ainsi que le contrôle périodique obligatoire de ceux-ci.

Le technicien est un professionnel qui réalise son activité à partir de la demande de son chef de service sous la responsabilité d'un garant, dans un cadre technique, relationnel, administratif dans le respect la loi du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne, dite loi Borloo, art. L 5232-3 du code de la santé publique.

Ses missions :

- mettre à disposition, au domicile du bénéficiaire, des équipements de maintien à domicile et d'aide à la mobilité ;
- aider le bénéficiaire et/ou son aidant à la prise en main des équipements, les sensibiliser aux consignes de sécurité et les informer des opérations d'entretien courant ;
- assurer la maintenance des équipements de maintien à domicile et d'aide à la mobilité, au domicile et/ou à l'atelier, dans le respect des procédures de matériovigilance, de traçabilité, et des contrats passés.

Pour réaliser ses missions, le technicien établit une relation de confiance et de dialogue avec le bénéficiaire et/ou son aidant et respecte la confidentialité des informations reçues. Il est capable de comprendre les demandes et de fournir l'assistance nécessaire pour l'utilisation des équipements. Il a le souci de rassurer le bénéficiaire et/ou son aidant et de les encourager à l'utilisation des équipements. Si besoin, il se fait assister par l'aidant pour le déplacement du bénéficiaire mais ne le manipule à aucun moment.

Il respecte les règles de sécurité, d'hygiène, de protection de l'environnement par le traitement des déchets.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. Mettre à disposition des équipements de maintien à domicile et des fauteuils roulants manuels.

Installer et mettre à disposition des équipements de maintien à domicile.

Configurer et mettre à disposition un fauteuil roulant manuel.

2. Assurer la maintenance des équipements de maintien à domicile et des fauteuils roulants manuels.

Contrôler des équipements de maintien à domicile.

Dépanner un équipement de maintien à domicile ou un fauteuil roulant manuel.

3. Mettre à disposition et assurer la maintenance des fauteuils roulants électriques.

Adapter et mettre à disposition un fauteuil roulant électrique.

Dépanner les fauteuils roulants électriques.

Blocs de compétences

RNCP32004BC01 — Mettre à disposition des équipements de maintien à domicile et des fauteuils roulants manuels

LISTE DE COMPÉTENCES

Installer et mettre à disposition des équipements de maintien à domicile.

Configurer et mettre à disposition un fauteuil roulant manuel.

Les compétences des candidats (VAE ou issus de la formation) sont évaluées par un jury au vu :

a)
D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).

b)
D'un dossier faisant état des pratiques professionnelles du candidat.

c)
Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

RNCP32004BC02 — Assurer la maintenance des équipements de maintien à domicile et des fauteuils roulants manuels.

LISTE DE COMPÉTENCES

Contrôler des équipements de maintien à domicile.

Dépanner un équipement de maintien à domicile ou un fauteuil roulant manuel.

Les compétences des candidats (VAE ou issus de la formation) sont évaluées par un jury au vu :

a)

D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).

b)

D'un dossier faisant état des pratiques professionnelles du candidat.

c)

Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

RNCP32004BC03 — Mettre à disposition et assurer la maintenance des fauteuils roulants électriques.

LISTE DE COMPÉTENCES

Adapter et mettre à disposition un fauteuil roulant électrique.

Dépanner les fauteuils roulants électriques.

Les compétences des candidats (VAE ou issus de la formation) sont évaluées par un jury au vu :

a)

D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).

b)

D'un dossier faisant état des pratiques professionnelles du candidat.

c)

Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Prestataires de services et distributeurs de matériel

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Technicien de maintenance en matériel médical.

Technicien en matériel médical.

Assistant technique installateur de matériel médical.

Assistant médicoteknique.

Livreur installateur.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Formation obligatoire préparant à la fonction de prestataire de services et distributeur de matériels prévue par l'arrêté du 23 décembre 2011 paru au Journal officiel du 30 décembre 2011 : « Arrêté du 23 décembre 2011 relatif à la formation préparant à la fonction de prestataire de services et distributeur de matériels, y compris les dispositifs médicaux, destinés à favoriser le retour à domicile et l'autonomie des personnes malades ou présentant une incapacité ou un handicap. »

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Lien formation-emploi, Conditions de travail contraignantes, Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	1 858 €
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en services aux personnes (46 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	G0A41 — Ouvriers de la maintenance en électricité et en électronique · tension 5/5 (Très élevée) G1X77 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance électrique, électronique et automatismes · tension 5/5 (Très élevée) J3X42 — Conducteurs et livreurs sur courte distance (hors distribution de documents) · tension 3/5 (Modérée) V0X60 — Aides-soignants · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	84 784
Jugés difficiles à recruter	54 %
Emplois saisonniers	17 %
Familles professionnelles (FAP)	G0A41 — Ouvriers de la maintenance en électricité et en électronique G1X77 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance électrique, électronique et automatismes J3X42 — Conducteurs et livreurs sur courte distance (hors distribution de documents) V0X60 — Aides-soignants

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education)

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	8 425 €
Selon la branche	7 849 € – 8 998 €
Prise en charge	Branches concernées
8 425 €	Valeur par défaut · 210 branches
8 998 €	CPNE de la branche de l'hospitalisation privée à statut commercial et du thermalisme
8 186 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat
7 849 €	CPNEFP de la branche négoce et prestations de services dans les domaines médico-techniques

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/01/2024

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP38562

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)
<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/32004/>

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	1
Montant total engagé	3 360 €
Coût moyen par dossier	3 360 €
Durée moyenne	350 h
Période	09/2020
France Travail	67 %
France compétences	33 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.